

# Justification des devis d'investissement en matière de lutte contre la sécheresse pour la demande d'aide

France Agrimer N°INTV-SANAEI-2020-67

## **1) Demandeur :**

Nom du demandeur :

SIRET du demandeur :

Adresse du demandeur :

N°PACAGE :

Téléphone du demandeur :

Mail du demandeur :

## **2) Irrigation :**

Localisation des parcelles irriguées (à identifier sur la copie du RPG ou indiquer le numéro ilot/parcelles PAC) :

Origine de la ressource en eau (nom de la rivière, nappe sollicitée ou numéro de plan d'eau) :

## **OU**

Borne / réseau collectif d'irrigation : préciser le nom de la structure collective (*ASA, ASL, AF, Réseau communal, CUMA, ...*) :

## **3) Système de mesure :**

Vous disposez d'un système de mesure :

- Type de compteur (volumétrique, horaire, autre) :

Si compteur horaire, préciser le ou les points de prélèvements (Numéro) associé(s) au projet d'investissements :

- Numéro de série du compteur (*Néant si compteur horaire*) :

## **OU**

Votre demande prévoit l'installation d'un compteur                      oui                       non

## **4) Description du projet :**

Décrire votre installation actuelle d'irrigation :

Décrire simplement votre projet global :

Code matériel (cf annexe décision Investissements éligibles)	Type de matériel	Justification d'économie d'eau	Cocher la justification correspondante
F29, F34, F35, F38, F39, F44, F58, F65, F66, F74, F78, F79, F80, F81, F84, F85, F86, F87, F88	Utilisation des eaux pluviales, eaux drainées et eaux usées	Permet d'éviter des pompages en rivières ou forage et l'utilisation accrue des eaux de pluies	
F30, F68, F69, F70, F71, F89, F90	Pilotage irrigation (sondes, télégestion, ...)	Permet d'améliorer l'efficacité de l'irrigation et donc de faire des économies d'eau	
F32, F50, F57, F61, f76,	Automatisation des apports d'eau et régulation de l'irrigation	L'automatisation permet d'adapter les apports d'eau de manière plus réactive et plus précise, améliorant ainsi l'efficacité de l'eau d'irrigation	
F33	Compteurs communicants (pour réseaux collectifs et stations individuelles)	Permet à l'irrigant ou au gestionnaire de suivre en temps réel les volumes prélevés et les débits instantanés, détectant au plus tôt les fuites	
F36, F37, F40, F55, F56	Favorise l'ombrage des cultures	Ces dispositifs permettent de réduire la demande en eaux des plantes et donc de faire des économies	
F41, F42, F45, F47, F49, F51, F52, F53, F60, F73, F75, F77, F82, F83	Goutte à goutte, micro Irrigation, micro aspersion, sprinkler et ferti-irrigation	Ce système économe en eau permet d'avoir des apports d'eau localisés au plus proche des besoins en eau des plantes et de limiter les pertes par évaporation.	
F46, F48	Matériel de formation et d'effacement des diguettes en inter-buttes	La formation de ses diguettes permet au sol de mieux retenir l'eau et donc d'économiser l'eau apportée. Leur effacement permet d'améliorer la récolte et donc d'inciter à leur création	
F43, F54, F72	Stockage de l'eau	Le dispositif de géotextile au fond des retenues permet d'augmenter l'étanchéité de celle-ci et ainsi éviter les déperditions. Le stockage de l'eau autrement que par des retenues à l'air libre permet d'éviter l'évaporation dans les réserves.	
F31, F59, F60, F62, F63, F64	Pivots, rampes, asperseurs basse pression	Permet des économies d'eau dans les cas suivants : . Installation en remplacement d'un ou plusieurs enrouleurs/canons d'aspersion, couverture intégrale, . Remplacement d'un pivot/rampe usagés (suppression de fuites, efficacité de l'eau) . Remplacement d'asperseurs	
F67	Régulation électronique des stations de pompes	Permet de réduire la pression de prélèvements instantanés sur la ressource en eau et de faire des économies d'énergie.	

Fiche à compléter en accompagnement des devis détaillés et chiffrés des investissements avec un intitulé permettant l'identification du matériel par rapport à celui listé en annexe de la décision.

A envoyer sur la boîte : [patrick.garrassieu@girond.gouv.fr](mailto:patrick.garrassieu@girond.gouv.fr) avec comme titre « Plan de relance- irrigation – Dénomination sociale »